

LOGEMENT & FAMILLES

LA REVUE
D'INFORMATION
DE LA

CNL

N°315
Avril 2023 - 3€

20 ANS DE L'ANRU

Les politiques de rénovation urbaine en question





ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

MAL VIE

1/3 des Français renonceraient à l'achat de produits d'hygiène

Selon l'enquête publiée par le réseau national Dons solidaires, 1/3 des Français souffriraient actuellement de précarité hygiénique et renonceraient à l'achat de produits élémentaires faute d'argent. 6 millions d'entre eux se détourneraient de l'acquisition de déodorant, 4 millions s'abstiendraient de shampoing, et plus de 3 millions se priveraient de dentifrice pour des raisons budgétaires.



RÉFORME DES RETRAITES

Macron s'entête dans la stratégie de l'échec

Passer en force et en vitesse, envers et contre tous, puis attendre que l'agitation retombe. Tel était le pari du gouvernement sur la réforme des retraites qui n'a désormais plus que la répression pour espérer remporter une bataille qui ne fait pourtant que commencer.

L'Humanité

« Il n'y aura pas de trêve, pas de suspension, pas de médiation »

Sophie Binet nouvelle secrétaire générale de la CGT le 2 avril.

Le Journal du Dimanche

SONDAGE IFOP JDD DU 2 AVRIL

71%

des Français souhaitent un grand remaniement ministériel

Le Journal du Dimanche

RÉPRESSION

Les mensonges de Darmanin.

Selon le rapport de Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale, les gendarmes ont fait usage de 5 015 grenades lacrymogènes, de 89 grenades de désencerclement GENL et de 81 tirs de LBD (dont les deux depuis des quads). Amnesty International rappelle que les grenades de désencerclement et les LBD sont classées comme matériel de guerre selon le Code de la sécurité intérieure. Ces armes dites à « létalité réduite » sont susceptibles de blesser gravement et de tuer.



MEDIAPART

INITIATIVE CITOYENNE

Contre les violences policières : la pétition qui monte, qui monte...

Une pétition pour dissoudre la Brav-M (Brigade de répression des actions violentes motorisée) a été lancée par un citoyen sur le site de l'Assemblée nationale le 23 mars dernier. Le 28 mars elle atteignait 140 000 signatures et le 2 avril était à 248 473. Elle peut faire l'objet d'un débat parlementaire si elle atteint les 500 000 signatures issues de 30 départements et ainsi aboutir à un rapport parlementaire.

La Brav-M a été créée en 2019 par le préfet Lallement et rappelle les tristement célèbres bridages volantes de feu Charles Pasqua.

Politis

CONSO

La fin du ticket de caisse renvoyée au 1^{er} août.

« Le ticket de caisse est un repère pour beaucoup de Français, il nous semblait important de garder ce repère » le temps de « passer le pic inflationniste » a expliqué dimanche 26 mars le cabinet de la ministre déléguée au Commerce Olivia Grégoire à l'AFP.





LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cnl@lacnl.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepierre.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro
Margaux ALDEBERT, Pierre DEMENGES
Alain GAULON, Camille NAGET,
Philippe TESTE, Marie-Pierre VIEU.

Direction artistique
Sébastien BERGERAT
da@lacnl.com

Iconographie
Sébastien BERGERAT

Impression
Imprimerie Berger Levraut Toul

Partenariat
Alain GAULON
alain.gaulon@lacnl.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhérent : 15,00 euros
Adhésion en ligne : 58 euros
CCP 43101 E PARIS

**Directeur de
la publication**
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419
Commission paritaire
de presse n° 0624 G 80010



**Le numéro 316 paraîtra
en Mai 2023**

CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La_CNl

@CNLogement

@cnlogement

2 ON EN A PARLÉ

4 ÉDITO

Alain Gaulon, secrétaire confédéral jeunes / éducation populaire / formation / partenariat

6 BRÈVES

8 DOSSIER 20 ANS DE L'ANRU

16 VOS QUESTIONS

17 LOGEMENT

Le 1er avril, retour du printemps et des expulsions

18 CONSO

Les influenceurs placés sous contrôle

20 ACTU

21 CULTURE

Quand la lutte déringardise la chanson française

Le billet d'humeur

LOGEMENT ET FAMILLES ENDOSSE SES HABITS DE PRINTEMPS

En ce mois d'avril, nous poursuivons une évolution rédactionnelle et engageons un travail de maquette pour une revue plus réactive, en prise avec le terrain des habitant-es comme celui des luttes sociales. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !

Nous tenions aussi à saluer le départ d'Eric Kartener, notre maquettiste, qui part à la retraite et également celui de Maimouna Drame qui va évoluer dans son activité professionnelle après avoir assuré le secrétariat de la CNL durant de longues années. Et bien sûr, bienvenue à Sébastien Bergerat qui assure désormais la conception de notre journal.

Alors que nous bouclons ce numéro, nous apprenons le drame de la rue Tivoli à Marseille. Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles. Plus que jamais la lutte pour un logement digne et protecteur est d'actualité !

● **MARIE-PIERRE VIEU, RÉDACTRICE EN CHEF**



**ZÉRO
EXPULSION
AVEC LA CNL
MOBILISEZ-VOUS !**

EDITO ALAIN GAULON

Secrétaire confédéral jeunes / éducation populaire
/ formation / partenariat



**Défendre le droit au logement
doit être la première de
nos revendications.
Se loger participe
du bien commun et
ne peut constituer
un privilège. »**

Le 1^{er} avril signe la reprise des expulsions. C'est de nouveau la chasse aux locataires privés des moyens de vivre dignement. Dans la crise sociale qui perdure, exacerbée par les crises sanitaire et économique, cette procédure n'en est que plus odieuse. Les quittances ont augmenté, les énergies flambent et les prix des biens courants explosent. Les familles doivent choisir entre se nourrir ou se loger, entre vivre ou survivre.

Et comme si cela ne suffisait pas, la loi Kasbarian-Bergé réprime le droit même au logement. Ce projet, soutenu par la droite réactionnaire de Renaissance, de LR et du RN, criminalise les locataires en résiliation de bail. Il réduit les délais d'expulsion, déjà entamé par l'autre loi scélérate de Boutin. Il témoigne de la volonté dogmatique du pouvoir à détruire le droit au logement et à protéger avant tout le droit de propriété des 3 % de multipropriétaires qui possèdent 50 % du parc privé.

Cette loi n'est pas anodine dans le dramatique contexte que nous vivons. Bien au contraire, elle met à mal également le droit de grève, celui d'occuper les locaux économiques. Dans le contexte de bataille contre la réforme des retraites, cela prend une ampleur particulière. Nous refusons la régression sociale que Macron, Bornes et Cie entendent nous infliger.

La CNL est farouchement opposée à cette réforme qui entraîne des conséquences immédiates pour le logement. En effet, là où les retraites sont fortes, la rente immobilière est faible. Nexity et autres spéculateurs immobiliers incitent les gens à acheter pour améliorer leur pension. La retraite par capitalisation est déjà dans les tuyaux des nouveaux vautours du logement !

Cela n'est pas fini. On annonce maintenant une loi immigration et de nouvelles décisions sur le logement, tandis que le gouvernement reste sourd aux attentes du peuple de France, qu'il n'hésite pas à réprimer avec brutalité quand il s'oppose à ses réformes régressives. La violence d'Etat n'est pas un vain mot quand le capitalisme se sent en danger ! Nous sommes solidaires de tous les salariés, précaires, chômeurs, jeunes victimes de cette répression autoritaire. Défendre le droit au logement doit être la première de nos revendications. Se loger participe du bien commun et ne peut constituer un privilège. Le logement structure le devenir social de chacun-e d'entre nous au même titre que le salaire et la satisfaction des besoins par les services publics de la santé, des transports ou d'une alimentation saine et de qualité.

Rien n'est marchandise, tout est service public. Il faut donner les moyens financiers à toutes et tous de vivre leur logement, de l'habiter et d'y rester. Augmenter les salaires, les pensions, construire du logement social et public et créer une sécurité sociale du logement. C'est dans ces éléments de progrès que la foule sera peuple. ●

VAUCLUSE

La CNL 84 demande aux maires du Vaucluse de prendre des arrêtés anti-expulsions.

L'an passé une dizaine d'expulsions ont eu lieu dans le Vaucluse. C'est déjà trop pour la CNL 84.

Interviewé dans la presse locale, Michel Mus, le président de la CNL 84 rappelle l'urgence de lettre le holà à ces expulsions. Il souligne que ce sont des pratiques du Moyen Age pratiquées par « des propriétaires sans dignité ni respect des familles qui ne cherchent que les augmentations de loyers ». Il demande aux élus locaux de donner l'exemple en prenant des arrêtés anti expulsions ce qui fera réfléchir la Préfecture, l'Etat comme Emmanuel Macron ;

Michel Mus rappelle également que ces arrêtés anti-expulsions vont permettre de lutter contre le chantage auquel se livrent des propriétaires quand les locataires dénoncent le mauvais ou l'insalubrité de leur logement.

INDRE-ET-LOIRE

La CNL 37 engage la bataille contre l'explosion des charges locatives.

Les habitants de la Rabière et de la Vallée Violette ont vu leurs charges locatives exploser. Ils ont décidé d'interpeller l'entreprise Dalkia, qui exploite la chaufferie biomasse, ainsi que le maire de la ville et président de Tours métropole, Frédéric Augis. Leur démarche est soutenue par la CNL et l'ensemble des associations de défense des locataires - AFOC, CLCV, CSF, INDECOSA.

Un collectif s'est constitué pour exiger des mesures d'urgence parmi lesquelles la renégociation du contrat Dalkia pour rehausser la part de biomasse. Ils demandent également une intervention de la commune auprès des bailleurs pour l'obtention d'aides permettant de ramener le montant des charges au niveau d'avant inflation et pour se faire, exigent de leurs parlementaires qu'ils poussent l'Etat à apporter une aide aux bailleurs. Enfin ils exigent une accélération de la rénovation des logements et que Dalkia renonce à « une partie de ses bénéfices en proposant aux usagers du chauffage collectif un abattement sur la période concernée par l'inflation ».



BOUCHES-DU-RHÔNE

Face à UNICIL, la CNL tient le bras de fer et gagne.

A la Puy Sainte Reparade (13) les 15 locataires des Pontiers ont engagé la lutte avec leur bailleur UNICIL. En cause, la location de places de parking non attribuées et non matérialisées donc illégales. Ils ont obtenu gain de cause et se sont fait rembourser chacun, 1000 euros environ. L'équivalent des 15,01 euros qu'ils ont payé chaque mois depuis 2016 pour ne rien obtenir en échange.

HOMMAGE À FÉLIX LACOMBE

« Au nom du secrétariat confédéral, de la direction nationale, des anciens présidents nationaux Jean Pierre Giacomo et Serge Incerti Formentini, je tenais à présenter mes plus sincères et militantes condoléances à la famille, aux militants et aux nombreux amis de Félix. Je n'ai pas travaillé directement avec Félix quand il avait des responsabilités nationales, mais sa réputation le précédait. Militant engagé hors pair, membre de la commission administrative nationale de la CNL pendant de nombreuses années, ces interventions étaient très écoutées.

Un Félix très écouté, mais aussi très attendu dans les congrès Nationaux, pas seulement pour ses interventions politiques sur la CNL, mais aussi pour partager sa passion pour le vin. Qu'auraient été les congrès nationaux sans le « vin de Félix »

Félix savait relier l'intérêt général et l'intérêt particulier. Au dire des amis qui l'ont connu et qui ont partagé avec lui les mêmes responsabilités, Félix était un grand dirigeant de la CNL tant au niveau national, régional et local.

Jusqu'au bout, il a continué à porter la voix des habitants et des habitantes.

Repose en paix Félix. » ● **EDDIE JACQUEMART, PRÉSIDENT DE LA CNL**

VAL DE MARNE

Le département du Val de Marne supprime la subvention de la CNL

Le département du Val-de-Marne vient d'amputer la CNL 94 de sa subvention de 47 000 euros. En cause, sa campagne contre les maires « hors-la-loi » qui ne respectent pas la loi SRU. La riposte est engagée.

Après les syndicats en 2021, la Ligue des Droits de l'Homme en 2022, c'est au tour de la CNL de subir les décisions politiques du nouvel exécutif du Département du Val-de-Marne. Son président, Olivier Capitanio vient de refuser de présenter la demande de subvention pour l'année 2023 de la fédération CNL. Officiellement cette décision vise à protester contre la campagne politique engagée par l'association contre les maires se mettant délibérément « hors la loi SRU ».

Celle-ci rappelle sous la forme d'affiches reprenant les codes du western et ses avis de recherche, que plusieurs maires du Val-de-Marne refusent de construire des logements sociaux et assument de payer des amendes avec les impôts des habitants, 7 millions d'euros pour la commune de Saint-Maur ! Pourtant les terrains existent.

UNE DÉCISION POLITIQUE

La sanction du Conseil départemental du Val-de-Marne relève de la volonté politique évidente de réduire au silence une association qui défend depuis 50 ans le logement social et les locataires du département.

Alors que ce département compte plus de 93 000 demandeurs de logements, 7 000 logements seulement sont attribués chaque année. La construction de nouveaux logements est en baisse constante tandis que les promoteurs immobiliers construisent des logements de standing dans certaines des villes hors-la-loi. Il n'existe pas de contraintes foncières. On assiste bien à une remise en cause de l'accès au logement pour tous-tes, sans discrimination sociale ou économique.



76% des familles peuvent prétendre à être logées dignement dans du logement social. Pourtant, beaucoup d'entre elles sont obligées d'attendre que des logements se libèrent dans les villes des maires-bâisseurs. Ces dernières ne peuvent plus loger leurs propres demandeurs de logement social. Elles participent de la solidarité territoriale. Rappelons que ces maires-bâisseurs ne sont plus financés par le Département depuis l'arrivée de la droite à sa gouvernance. C'est toute une politique du logement social qui est remise en cause depuis 2021.

UN CHOIX PÉNALISANT POUR LES LOCATAIRES

La subvention à la CNL 94 n'est pas un cadeau, c'est le moyen permettant s'assurer nos missions. Derrière cet argent, il y a des actions concrètes pour les locataires : actions de sensibilisation sur les hausses des énergies, accompagnement des locataires sur les dettes de loyers, sur les problèmes de charges... La perte de cette subvention c'est aussi la fin de deux emplois à plein temps au sein de la Fédération. C'est mettre deux personnes dans la précarité dans la période de crise économique et sociale que nous vivons !

La fédération a interpellé le président du conseil départemental ainsi que les différents groupes politiques au sein de ce conseil. Un premier rassemblement a eu lieu le lundi 20 mars dernier devant le siège départemental. Le combat ne fait que commencer, la loi SRU doit être respectée, la CNL est dans son rôle de promotion du logement social. La lutte continue...

● ALAIN GAULON



20 ANS DE L'ANRU

Apports et questions

L'Agence nationale de la rénovation a vingt ans, autant dire qu'elle a atteint sa majorité. Partenaire des politiques territoriales et plus particulièrement des territoires urbains, son objectif proclamé a toujours été d'œuvrer à promouvoir l'égalité. Son bilan reste plus contrasté. Décryptage.

Tout changer pour que rien ne change, c'est parfois le goût amer que laissent certains projets de renouvellement urbain, dit « PNRU » réalisés dans le cadre de l'ANRU.

Cette kyrielle d'acronymes barbares s'inscrit dans la politique plus générale dite de la ville. La politique de la ville recoupe un ensemble de dispositifs, de politiques publiques pensées à partir des années soixante-dix en réponse aux difficultés rencontrées dans les grands ensembles.

L'ANRU, l'agence nationale du renouvellement urbain a vu le jour le 1^{er} août 2003, sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo alors Ministre sous la Présidence de Jacques Chirac. Mais bien avant elle, les plans, les opérations, pilotés par l'Etat se sont succédés pendant les décennies précédentes, avec à chaque fois le même constat, le même sentiment pour les habitant·es des quartiers visés : on s'attaque aux conséquences sans traiter les causes. Sous couvert d'objectif de mixité sociale, les programmes de renouvellement urbain ont redessiné des quartiers entiers à grands coups de bulldozer, en laissant trop souvent celles et ceux qui font la vie et la richesse de ces quartiers en dehors des décisions voire des discussions. Malheureusement, l'exigence de mixité sociale ne s'impose que là où les habitant·es sont exclus des lieux de pouvoir. Viendrait-il l'idée à l'Etat de proposer la démolition de quelques barres et tours d'habitation à Monaco ou à Neuilly-sur-Seine afin de favoriser la mixité sociale ?

Outil créé avec l'esprit d'être au service de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers populaires, l'ANRU s'est transformé au fil des années en agence de vente à la découpe, où la parole des habitant·es est reléguée au choix de la couleur des fleurs dans les espaces de végétalisation.

L'amélioration de la vie des habitant·es dans les quartiers dits QPV, prioritaires de la ville, exige des réhabilitations du bâti, des rénovations thermiques et phoniques, mais également un investissement ambitieux dans des services et des équipements publics. Pour que tout change réellement, pour une politique de la ville efficace, il est indispensable d'être à l'écoute et de construire à partir des besoins de celles et ceux qui y vivent.

● CAMILLE NAGET



L'ANRU c'est quoi ?

L'ANRU est une agence née en 2003 et placée sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville. Son objectif est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers en profondeur :

- En réinsérant les quartiers dans la ville ;
- En créant la mixité sociale dans l'habitat ;
- En introduisant de la mixité par la diversification des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisir).

Elle représente un Guichet unique destiné à simplifier les procédures de financements.

LE NOUVEAU PLAN DE RÉNOVATION URBAINE C'EST :

1,2

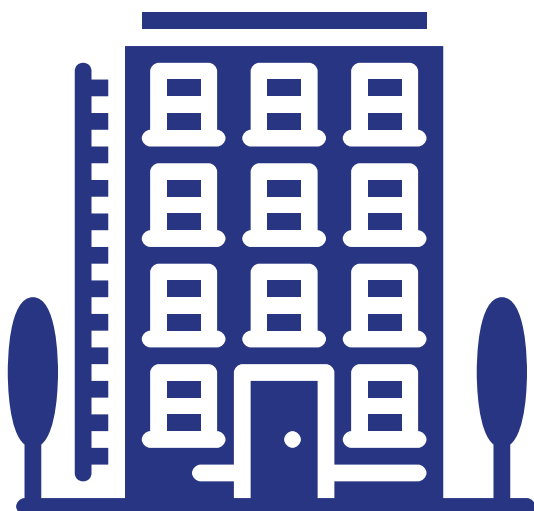
milliards d'euros de l'Etat

8,4

milliards d'euros d'Action Logement

2,4

milliards d'euros de l'Union sociale de l'habitat



L'ANRU ça fonctionne comment ?

3 programmes d'action ont été engagés.

De 2004 à 2020, le PNRU (Plan national de rénovation urbaine) a permis de rénover 500 quartiers concernant 4 millions d'habitant • es. 12 milliards d'euros ont été engagés et 540 000 emplois créés

De 2021 à 2030, le NPRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) ambitionne de rénover 450 quartiers de plus touchant 3 millions d'habitant • es. 12 milliards d'euros sont prévus et 450 000 emplois doivent être créés.

Les PIA (Programmes d'investissement d'avenir) au nombre de 9 sont aussi gérés par l'ANRU. 822 millions d'euros ont été déployés pour des actions tournées vers la jeunesse, l'égalité des chances, la construction d'une ville durable et solidaire, l'innovation et l'investissement dans les quartiers. ●



Quelle place pour les habitant-es dans les grands projets urbains ?

Dans son règlement, l'ANRU a inscrit l'obligation d'associer les citoyen·es aux étapes d'élaboration de ses projets. Mais entre cet objectif de co-construction citoyenne et la réalité du terrain, le décalage est manifeste. La démocratie devient l'enjeu d'une lutte des riverains pour se réapproprier leur cadre de vie.

L'exigence de participation citoyen·nes dans la construction des politiques territoriales s'est affirmée dès les années 1960, avec la montée des mouvements urbains en réaction aux pratiques de planification. Un ensemble d'outils alternatifs ont été élaborés, visant à redonner du pouvoir d'agir aux usager·es de l'espace public. Dans les projets de renouvellement urbain, la participation citoyenne est un critère de réussite car créatrice de dynamique. Pourtant, dans les faits, elle devient souvent un outil de "mise en acceptation" d'un projet déjà tout ficelé que les habitant-es et les acteurs de terrain n'ont plus qu'à ratifier. On reste alors dans le registre d'une coopération symbolique sans que le pouvoir effectif ne soit mis entre les mains des populations

La contestation prend forme

Partout en France se multiplient les mouvements d'opposition aux projets ou proposées comme à Bordeaux, Marseille, Roubaix, Nantes, Grenoble. Privés de

l'exercice d'une vraie démocratie, les populations s'organisent pour résister aux politiques qu'ils se voient imposer d'en haut. Les locataires sont les premiers à critiquer des projets tournés vers l'attractivité économique du territoire et qui souvent poussent au remplacement de la population actuelle par d'autre type de population, en augmentant significativement les loyers et accélérant la bétonisation. A Toulouse, les habitants du Mirail ont même été rejoints par un collectif d'architectes locaux pour éviter la destruction de 1400 logements des années 1960, plaider pour la réhabilitation en place d'un projet désastreux au plan écologique et économique. A chaque fois les habitant-es dénoncent une participation institutionnelle, réduite à un pâle simulacre de démocratie locataire.

Le refus de la gentrification

Les habitant-es peuvent aussi faire stopper un projet comme c'est le cas à Nantes avec le projet de l'arbre aux hérons, dans le quartier du bas de Chantenay. Il s'agissait



d'y construire une structure en métal et en bois pour un budget initial de 35 millions d'euros. Les riverains se sont mobilisés contre. Ils y ont vu la volonté d'accélérer le processus de gentrification du quartier avec une transformation totale de leur cadre de vie. Ils et elles ont été rejoints par des associations écologistes et sociales puis par les élus obtenant finalement gain de cause.

Plus généralement les habitant·e·s-locataires mettent en place des actions collectives pour se réapproprier les espaces d'implantation des projets et interpeller les maires. Pour tous, ces luttes constituent un moment important d'appropriation des politiques urbaines et de conscientisation. Elles participent aussi à la revitalisation de la démocratie.

● **MARGAUX ALDEBERT**



LES QUARTIERS PASSENT AU VERT

La rénovation urbaine durable s'accélère. En septembre 2022 a été lancée la démarche "Quartiers résilients".

50 territoires pilotes vont se voir dotés d'une enveloppe de 100 M€ avec une action renforcée de l'ANRU en matière de végétalisation, de chauffage performant ou de récupération des eaux usées.

Une évaluation sera également engagée pour observer et mesurer les succès comme les échecs des opérations dans leur globalité ou sur des sujets plus précis, par exemple sur la durabilité des matériaux utilisés en réhabilitation. Pour progresser, une lecture précise de l'évolution du patrimoine est indispensable.

L'ANRU évolue : pour le meilleur ?

Entre le premier Plan de rénovation urbaine qui s'est conclu en 2020 et le Nouveau plan de rénovation urbaine engagé en 2021, les priorités ont évolué. Les objectifs sociaux et environnementaux sont réaffirmés même s'ils restent de vœux pieux. (Voir l'interview de Jean Philippe Gautrais)

1 Les démolitions. Dans le précédent PRU, elles concernaient à 92 % les grands ensembles construits dans les années 1960. Aujourd'hui, la démarche est ciblée, au service d'opérations d'urbanisme. Au total, 100 000 logements seront démolis dans le NPNRU contre 160 000 dans le précédent.

2 La réhabilitation. Elle était de 17 000 € de réhabilitation par logement en début de PNRU, 30 000 € à la fin du programme. Aujourd'hui, les critères ont changé. Pour les rénovations de moins 15 000 €, elles relèvent désormais de la responsabilité des bailleurs, à travers leurs Plans stratégiques du patrimoine. L'ANRU n'interviendra que sur des réhabilitations lourdes ou de la restructuration, sur une moyenne de 45 000 € par logement.

3 La reconstitution de la mixité sociale. Le NPNRU, comme la loi SRU se veut « un outil accélérateur de la mixité sociale » en imposant la reconstruction en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En zone tendue, la reconstruction sera de 1 pour 1. Pas sur le reste du territoire.

4 Une meilleure prise en compte des besoins en équipements publics et aménagement. Le premier programme a financé de nombreux City stades. Sur le second, la priorité est donnée aux écoles et à la réussite éducative. ● **SOURCE NEWSTANKCITIES**



Ville et Banlieue demande des moyens

Le Président de l'association Ville et Banlieue, le maire d'Al-lones, Gilles Leproust, a tiré la sonnette d'alarme il y a quelques semaines. « Nous voulons des financements et un ANRU pérenne plutôt que des ANRU 1,2,3... Nous savons que les budgets pour 2023 seront à peu près en phase, mais qu'un problème financier



va se poser à partir de 2024, alors que dans la même période, les projets se modifient pour mieux prendre en compte les exigences d'aujourd'hui. Tout cela se traduit par l'augmentation des coûts des projets, sans oublier les augmentations de coûts de construction. Cela nous inquiète parce qu'il va falloir rabaisser soit la démarche soit la qualité, mais au bout du bout, ce sont les habitants qui paieront la différence. » ●



Evelyne Valentin,
directrice générale IDF Habitat

ANRU 2 : L'Etat ne joue pas le rôle qui lui est dévolu

L'ANRU 2 est marqué du sceau du désengagement de l'Etat, qui se défausse sur Action logement (le 1 % patronal) pour prendre en charge le coût des opérations de rénovation. La maîtrise du dispositif échappe aux bailleurs comme aux maires qui ne peuvent ni peser positivement sur les décisions prises ni répondre à la demande de logements sociaux comme de mutations émanant du territoire.

Alors que l'ANRU 1 prévoyait un effort national de prise en charge totale des démolitions pour une vraie transformation des quartiers fragiles, le Nouveau plan de rénovation urbaine s'inscrit dans la logique de suppression des aides à la pierre.

La volonté de construire n'est plus affichée, celle de donner une deuxième vie aux bâtiments et d'être en phase avec l'exigence écologique apparaît mais sans que les moyens financiers mis en œuvre suivent. Une bonne réhabilitation suppose un engagement de 35 000 à 44 000 euros par logement. Il s'agit entre autres de pouvoir aux travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments intérieurs comme des espaces extérieurs. Le niveau des subventions allouées ne le permet pas.

● **PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-PIERRE VIEU**



**Le Nouveau
plan national
de rénovation
urbaine s'inscrit
dans la logique
de suppression
des aides à
la pierre. »**



**Jean Philippe Gautrais,
maire de Fontenay sous Bois**



Fontenay a dit NON à l'ANRU 2

En avril 2021, la commune de Fontenay-sous-bois a décidé de ne pas poursuivre le projet de réhabilitation des quartiers de Larris et de la Redoute dans le cadre du Nouveau plan national de rénovation urbaine (ANRU 2). Son maire, Jean-Philippe Gautrais explique pourquoi la ville a décidé de désormais « garder la main » sur la rénovation des quartiers.

L'expérience de l'ANRU 1 n'avait pas été positive pour Fontenay ?

Elle a présenté des points positifs. Elle a permis en premier lieu de rassembler l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. En revanche, elle n'a pas apporté de plus-value positive pour le financement des espaces et des équipements publics. Rien d'étonnant au fond. Quand Jean-Louis Borloo décide de créer cette agence et d'y regrouper en un guichet unique tous les dispositifs de « la politique de la ville », sa démarche entre dans une logique de marchandisation des territoires.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Sous prétexte de rénovation des quartiers, la plupart des opérations vont consister à aller capter des financements publics pour procéder à la destruction de grands ensembles et logements. Ceux-ci sont remplacés par des constructions de qualité aussitôt mises sur le marché tandis qu'une partie des populations seront délogées voire expulsées souvent sous le faux prétexte de la mixité sociale. A Fontenay, nous avons au contraire fait le choix de rénover plutôt que démolir ainsi que de préserver les populations dans leurs quartiers tout en développant les infrastructures de ceux-ci.

C'est ce différend qui a motivé votre décision ?

Nous avons fait le calcul et nous nous sommes rendu compte que la rénovation des quartiers de Larris et La Redoute nous coûterait plus avec l'ANRU 2 que sans ANRU. Avec le concours de l'Etat, de la Région, des bailleurs et du CD 94 du 94 nous avons engagé la refonte du cœur du quartier Larris avec notamment la reconstruction et l'agrandissement de la crèche départementale ainsi que la reconstruction de l'école Paul Langevin. Nous avons aussi ouvert le quartier des grands ensembles de La Redoute, démoli 50 logements, mais construit 250 nouveaux logements ainsi qu'une nouvelle médiathèque et un centre de santé. La municipalité a directement travaillé avec un promoteur privé en faisant financer les équipements publics par la valorisation foncière.

Quel bilan tirez-vous de votre expérience ?

Je crois qu'il faut arrêter de piller les collectivités et s'attaquer vraiment aux inégalités territoriales. Cela implique que l'État donne aux collectivités les moyens de pourvoir à leur propre développement économique.

● **PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-PIERRE VIEU**



**A Fontenay,
nous avons fait
le choix de
préserver
les populations
dans leurs
quartiers tout
en développant
les infrastructures
de ceux-ci. »**



LOGEMENT

C'est la fin de la trêve hivernale, mon propriétaire m'a dit qu'il allait me mettre dehors, en a-t-il le droit ?

Le bailleur qui procède à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes à l'expulsion d'un locataire est passible de trois ans de prison et de 30 000 euros d'amende. En effet, ce dernier ne peut pas se faire justice à lui-même, en procédant simplement au changement des serrures par exemple. Il est important de savoir qu'une expulsion ne peut avoir lieu qu'à la suite d'une procédure engagée devant le tribunal, un jugement et le recours au commissaire de justice (huissier). A la suite de la décision de justice, le commissaire de justice doit signifier un commandement de quitter les lieux. Il s'agit d'un acte dans lequel il indique au locataire qu'il doit quitter les lieux dans un délai de deux mois. A compter du commandement de quitter les lieux, il est possible pour repousser l'exécution de l'expulsion de saisir le juge de l'exécution (JEX) pour demander des délais supplémentaires pour quitter les lieux. Pour procéder à l'expulsion, si les lieux sont occupés, le commissaire de justice doit obligatoirement avoir obtenu le concours de la force publique et être assisté d'un OPJ.

CONSOMMATION

L'appareil électroménager que j'ai acheté il y a 18 mois en magasin ne fonctionne pas correctement, est-il encore garanti ?

3 types de garanties peuvent s'appliquer. En premier, la garantie légale de conformité prévue par les articles L.211-1 et suivants du Code de la consommation. Cette garantie couvre les défauts de conformité du produit. Elle oblige le vendeur à livrer un bien conforme au contrat et à répondre des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Le consommateur a 2 ans à partir de la remise du bien pour la faire jouer. Parallèlement à cette garantie légale de conformité, il existe la garantie légale des vices cachés prévue par l'article 1641 du code civil. Elle oblige le vendeur à garantir les défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou on n'en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. Comme pour la garantie légale de conformité le consommateur a 2 ans pour la mettre en œuvre à partir de la découverte du défaut caché. Enfin, il peut exister une garantie contractuelle. Contrairement à la garantie de conformité et celle des vices cachés qui sont des garanties légales obligatoires, elle est facultative et peut s'ajouter aux garanties légales. Elle peut être gratuite ou payante parfois présentée sous l'appellation d'extension de garantie et d'une durée variable. Le professionnel en définit librement le contenu. Si l'une de ces 3 garanties s'applique, vous pourrez obtenir selon le cas une réparation gratuite, un remboursement ou un échange.

Réf. : Article L 211-1 du code de la consommation ; article 1641 du code civil.



Le 1^{er} avril, retour du printemps et des expulsions

Ce 1^{er} avril, la CNL aux côtés de la plateforme logement pour toutes a participé aux manifestations partout en France pour faire vivre le droit au logement. En plein mouvement contre la réforme des retraites, ces mobilisations mettaient en lumière une autre urgence sociale.

Ils étaient plusieurs milliers à Paris, Lille, Montpellier à dire leur colère face à la reprise des expulsions locatives ou à Bayonne pour revendiquer un accès au logement digne et équitable, et dénoncer « les effets néfastes » d'un marché immobilier devenu inaccessible pour les habitants du Pays basque

A la date traditionnelle du 1^{er} avril se greffait cette année, la lutte des locataires contre les hausses de charges, et celle contre la Loi Kasbarian-Bergé.

Une situation de crise aigüe.

En France 1,2 millions de personnes sont en impayés de loyers ou de charges et l'inflation est la plus élevée depuis 30 ans. Les Français et françaises subissent une augmentation du coût des énergies, de l'alimentation tandis que les salaires ne suivent pas. Au dernier trimestre 2022, plus de la moitié des organismes sociaux ont pointé une hausse de 10% des impayés de loyers. Dans les prochains mois on risque d'assister à une augmentation significative du nombre de femmes, d'hommes, d'enfants expulsés.

C'est dans ce contexte particulièrement inquiétant que la proposition de loi portée par les députés de la majorité, Guillaume Kasbarian et Aurore Bergé, durcit les mesures contre les sans-logis qui occupent un local vacant, accélère les procédures d'expulsion contre les locataires en situation d'impayés et les criminalise.

La mobilisation qui se dessine peut prendre de l'ampleur. La CNL est au côté des locataires pour s'opposer aux expulsions et pour les aider à s'organiser face à l'explosion des charges locatives.

Ces batailles montrent que la revendication d'un service public du logement est plus que jamais d'actualité !

● **MARGAUX ALDEBERT**

Paris 1^{er} avril, manifestation unitaire contre la reprise des expulsions et contre la loi Kasbarian.

Eddie Jacquemart, Jean Baptiste Eyraud et Jocelyne Herbinski



Les influenceurs placés sous contrôle

Les influenceurs sont des personnes qui, grâce à leur exposition sur Internet, vont jouer de leur influence pour peser sur les décisions d'achat des internautes. Pour la plupart, ils sont hors la loi. Comment alors se prémunir contre ses nouveaux faiseurs d'opinion qui nous font prendre des vessies pour des lanternes ?

Selon la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), 60 % des influenceurs ne respectent pas de règles dans leurs publications. Leur discours familier et intime cible d'abord « une communauté » de jeunes followers (suiveur-euses) qui vont s'abonner à leurs comptes Twitter, Instagram ou Tik Tok.

Mais derrière le bling-bling de Dubaï où beaucoup se domicilient pour échapper à l'impôt, se cachent en réalité de véritables « placeurs de produits » rémunérés par les marques en conséquence. Ils font l'éloge de la consommation, du luxe, renvoient des clichés de beauté irréelle qui s'avèrent souvent des arnaques. La multiplication des plaintes d'internautes floués a mis en évidence leurs pratiques douteuses en matière de placements financiers, de produits de beauté, de tourisme de chirurgie esthétique ou de produits en livraisons directes n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle...

Pourtant, la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) qui régit le secteur stipule bien que « Toute publicité, sous quelque forme que ce soit, accessible par un service de communication au public en ligne, doit pouvoir être clairement identifiée comme telle. Elle doit rendre clai-

rement identifiable la personne physique ou morale pour le compte de laquelle elle est réalisée. » Autrement dit, tout partenariat doit être signalé par une mention claire et explicite dans la légende ou la description d'une vidéo ou photo sous peine d'une sanction allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

Si certains influenceurs agissent avec une certaine prudence et choisissent avec précaution leurs partenaires, d'autres sont moins regardants et sont de redoutables prescripteurs d'achat et de mode. Ainsi Nabila, icône des débuts de la télé-réalité a été sanctionnée pour avoir présenté la vente et l'achat de bitcoins (paiement virtuel) comme un investissement sûr. La DGCCRF a prononcé à son encontre une amende de 20 000 euros.

RÉGULER LE MARCHÉ POUR PROTÉGER

Le vent semble tourner. Pour les influenceurs, la crainte de se voir considérés comme des « influvateurs » les invitent à changer leurs pratiques. Face à la force de frappe numérique de ces « célébrités », les jeunes plus vulnérables, psychologiquement comme financièrement restent des proies faciles. Grandit la nécessité de réguler ce secteur en roue libre.

Une proposition de loi visant à

lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux est en cours de discussion. Désormais les influenceurs seraient tenus de mentionner explicitement la finalité publicitaire de tout contenu diffusé en ligne à caractère « laudatif » à l'égard d'une marque. Les plateformes en ligne quant à elles devraient mettre en place un dispositif de signalement des contenus relevant des pratiques commerciales interdites, agressives et trompeuses. Un cadre légal à l'activité d'agent d'influenceurs serait aussi défini ainsi qu'un contrat de mandat écrit entre l'influenceur et l'agent d'influenceurs. Enfin, la promotion par les influenceurs de certains produits ou services tels que l'alcool, les paris sportifs, ou encore les dispositifs de santé et de chirurgie esthétique pourraient être interdits.

La CNL appelle les consommateurs à être vigilants quant aux annonces proposées sur les réseaux sociaux et promues par des influenceurs. Elle rappelle l'existence du site gouvernemental SignalConso qui a une rubrique dédiée aux pratiques commerciales déloyales sur les réseaux sociaux et permet aux consommateurs lésés d'effectuer un signalement.

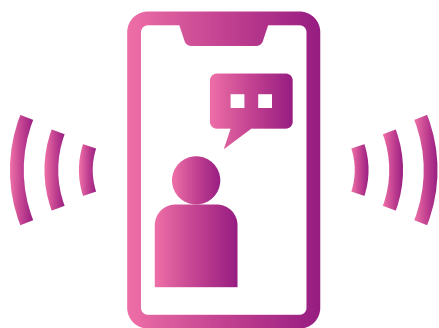
● **PHILIPPE TESTE**



En France, on compte
150 000
influenceurs
actifs sur les réseaux sociaux

80% des
influenceurs
gagnent moins de
4000€/an

Pour les plus connus
qui comptent plus de
3 millions
d'abonnés,
les marques payent
ces méga-influenceurs jusqu'à
10.000 euros
la vidéo
de quelques secondes



La violence policière fait système

De la répression des manifestations à la stigmatisation des associations de défense des droits humains, la France s'enfonce dans une logique de restriction des libertés. Un mouvement qui ne peut être banalisé.

Ce lundi 18 février 2019, la France vient de vivre l'acte XIII des gilets jaunes. Alors que le pouvoir pense éteindre la colère populaire par l'organisation d'un grand débat national, la discorde vient de Strasbourg où le Parlement européen réuni en plénière vote une résolution dénonçant « le recours à des interventions violentes et disproportionnées » lors des manifestations. Emmanuel Macron rejoint Erdogan et Orban sur la liste des chefs d'Etat européens qui recourent à la répression face à la contestation.

LA VIOLENCE SE GÉNÉRALISE

Cet usage de la violence d'Etat n'est pas un moment d'égarement. 4 ans plus tard, il est devenu un des leviers de la réponse gouvernementale par rapport à la rue. En plein mouvement contre la réforme des retraites, la répression s'abat le week-end des 25 et 26 mars à Saint Soline. Le pouvoir trouve là un terrain pour détourner l'attention du public au moment où le gouvernement Borne est délégitimé dans l'opinion. En s'attaquant à des groupes écologistes non structurés, il cherche également à jeter le discrédit sur l'ensemble de la résistance sociale.

La note d'observateurs envoyés par la LDH, la Fondation Copernic ou l'Observatoire des pratiques policières publiques est édifiante. On y trouve un recours à un véritable arsenal de guerre (grenades explosives, canons à eau...) face à des militants pris dans une souricière, privés par les forces d'intervention des secours. Une si-

tuation dramatique pour quatre jeunes grièvement blessés.

LES DROITS DE L'HOMME MIS À MAL

Depuis fin 2022, l'ONU a dit par deux fois son inquiétude face à la dérive sécuritaire en France. Le 9 décembre dernier, sa haute commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet s'est émue des méthodes de maintien de l'ordre de la police et des pratiques discriminatoires utilisées en direction de certains groupes. Le 4 avril dernier, l'organisation condamnait la loi Kasbarian parlant de « violation des engagements internationaux de la France en matière d'accompagnement des personnes défavorisées. »

Mais le gouvernement va plus loin. À défaut de pouvoir brimer plus les droits de l'homme, il s'attaque par la voix de son ministre de l'Intérieur aux associations qui les défendent. Gérard Darmanin s'en prend aujourd'hui aux subventions de la LDH. Une rhétorique qui n'est pas sans rappeler la décision du CD 94 de retirer son soutien à la CNL après qu'elle a dénoncé les maires voyous s'opposant à l'application dans leurs communes de la loi SRU.

Une tribune d'intellectuels où l'on retrouve la professeure de Sciences politiques, Frédérique Matonti et le philosophe Etienne Balibar parle de dynamique illibérale, où l'indépendance de la justice et l'égalité de traitement ne sont plus assurées.

Dans le pays des droits de l'Homme, il y a péril en la demeure. Aux armes citoyen-nes !

● **MARIE PIERRE VIEU**

Quand la lutte déringardise la chanson française

Le collectif Animation des luttes et sécurité (ALS) d'Ile de France est présent dans toutes les manifestations contre la réforme des retraites. Ces animateurs expliquent leur rôle dans l'animation du cortège et la manière dont ils aident à dynamiser la lutte sociale.

La musique a toujours accompagné les mouvements sociaux, et chaque grande mobilisation est associée à des chants. On retrouve dans les cortèges des « tubes » ou chansons populaires transformés en pamphlets contestataires et revendicatifs. C'est le cas ce printemps dans la bataille contre la réforme des retraites où le cortège de la CGT Île de France reprend le répertoire de la variété française.

L'ALS c'est quoi ?

Nous sommes le collectif Animation des luttes et sécurité (ALS) d'Ile de France. Comme son nom l'indique, nous participons à l'animation des manifestations et en assurons la sécurité. Nous assurons une rotation. Actuellement au camion pour chanter et lancer les slogans sont présents Hervé, André, Agathe, Isabelle, Randja et Lara.

Vous êtes CGTistes et engagés contre la réforme des retraites. Pourquoi avoir choisi de faire une animation chantée dans les cortèges ?

Nous sommes tous à la CGT, car c'est un syndicat combatif et efficace sur nos lieux de travail comme au niveau national. Notre détermination reste entière contre la réforme des retraites car elle est injuste et inutile. Il existe d'autres solutions pour financer les retraites comme l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Une revendication d'ailleurs portée par la CGT. Les chants viennent de la volonté d'utiliser le côté festif et joyeux pour faire passer des messages politiques forts, faire en sorte que tout le monde puisse se réapproprier nos revendications et leur donner de la force dans la lutte.



Vous reprenez des standards français dont vous réécrivez les paroles. L'idée vient d'où ?

L'inspiration vient des Rosies et des 1^{ères} chansons « détournées » (Balavoine entre autres) par des camarades du collège Joliot-Curie de Pantin, en lutte en 2019 sur les retraites.

Comment vous accordez vous sur les paroles ?

Le plus difficile est de bien faire correspondre la chanson avec le thème. Par exemple il serait hors propos de parler de la pénibilité du travail ou des morts au travail sur une musique légère ou joyeuse.

Comment les manifestants réagissent-ils à vos animations ?

Nos animations permettent de structurer et de sécuriser les mobilisations en fixant les manifestants à un niveau du cortège. Au fil des journées de mobilisation, on est devenu un rendez-vous. Des personnes cherchent le cortège, restent toute la manifestation et connaissent les chansons. On retrouve la même tendance avec les vidéos TikTok qui reprennent le slogan "vous êtes la CGT". Il y a un engouement pour le chant qui fédère et donne une image positive des syndicats notamment auprès des jeunes. ● PROPOS RECUEILLIS PAR MARGAUX ALDEBERT



Working class heroes

La chanson et les mouvements sociaux se côtoient depuis toujours. Le rock a même été l'une des résistances les plus fortes au T.I.N.A (There is no alternative) de Mme Thatcher. Plongée dans l'Angleterre du début des années 80.

L'histoire commence le 5 Aout 76 sur une scène de Birmingham lorsqu'Eric Clapton, icône du blues rock demande aux étrangers de quitter la salle et prophétise une sinistre avenir pour l'Angleterre qui selon lui devient une « colonie noire ».

L'Angleterre de Margaret Thatcher est en proie à l'inexorable ascension du « National Front » (Front national anglais). Ce soir-là, une foule d'enfants de Woodstock et de l'île de Wight rentreront chez eux avec au fond de la gorge, l'acre gout de la trahison déjà ressenti quelques mois plus tôt lorsque la presse anglaise a diffusé la photo de David Bowie faisant le salut nazi. On raconte d'ailleurs qu'à l'issue du spectacle, beaucoup des jeunes musiciens se seraient coupé les cheveux par protestation. Choqué, le photographe

Red Sanders enverra même une lettre à la presse musicale qu'il titrera « *Il faut sauver l'honneur du rock* »

La chanson a traversé toutes les journées de lutte et révolutions. L'américaine Woodie Guthrie a raconté en musique le massacre des grévistes de Noel 1913, les Dylan-Baez portaient le mouvement pour les droits civiques. Les Quilapayun au Chili ont composé un hymne révolutionnaire devenu chant universel, les chansons de la commune font partie du patrimoine social français. Cette soirée d'août 1976 marque la révolution de laquelle va émerger la génération Punk. Ni artistes ni musiciens, il leur suffira d'apprendre deux ou trois accords pour trouver le socle idéal à leur colère. Leur slogan : « *Do it yourself* », fais le toi-même !

Alors que la Beatlemania finit de mordre la poussière et que les groupes hippies s'encroûtent, le moment est propice pour que ces enfants de la classe ouvrière de dégainent des riffs maladroits mais incroyablement meurtriers.

QUAND LE ROCK CHOISIT LA CLASSE OUVRIÈRE

Dès cette année 1976 la vague d'un rock contestataire déferle sur le pays et la réponse de ceux de Birmingham ne se fait pas attendre. Le premier festival « Rock against- racism » crée par Red Sanders et Robert Huddle (poète et jazzman) réunit 80 000 personnes à Trafalgar Square. Joe Strummer présent en cet après-midi d'été londonien, hurle dans son micro qu'il veut une émeute blanche

en référence aux insurrections antillaises du carnaval de Nothing Hill, quartier de Londres peuplé en majorités d'antillais et de pakistanais.

A partir de cet événement mémorable, le rock britannique n'en finira pas d'accompagner les luttes sociales, les Jam lors de la marche des chômeurs de Brighton, les Sex Pistols lors d'un concert en soutien aux enfants des pompiers grévistes avec ces mots de leur chanteur Johnny Rotten « *Respecte ces gens ils sont les enfants de nos héros, la classe ouvrière de ce pays* »

Plus tard on retrouvera un titre des Clash dans le film « Billie Elliot » lors de la scène d'affrontement entre policiers et mineurs, quelques années avant que ne sorte l'album « Sandinista »

Dès le début les Punks sont solidaires des groupes de musique noire et imposent que les producteurs les programment lors de grands événements. A Birmingham et Londres, villes à forte communauté antillaise, la scène ska dont les groupes sont souvent composés de noirs et de blancs trouve le soutien de nombreux rockers lorsque la chanteuse noire des Specials se faisait cracher dessus par une partie du public blanc durant ses concerts.

LEURS ENNEMIS : LES PATRONS, LE CAPITAL, LA DROITE !

Si l'épopée Punk s'essouffle au début des années 80, la tradition de la culture sociale d'outre-Manche continue. En 1985, sous la houlette

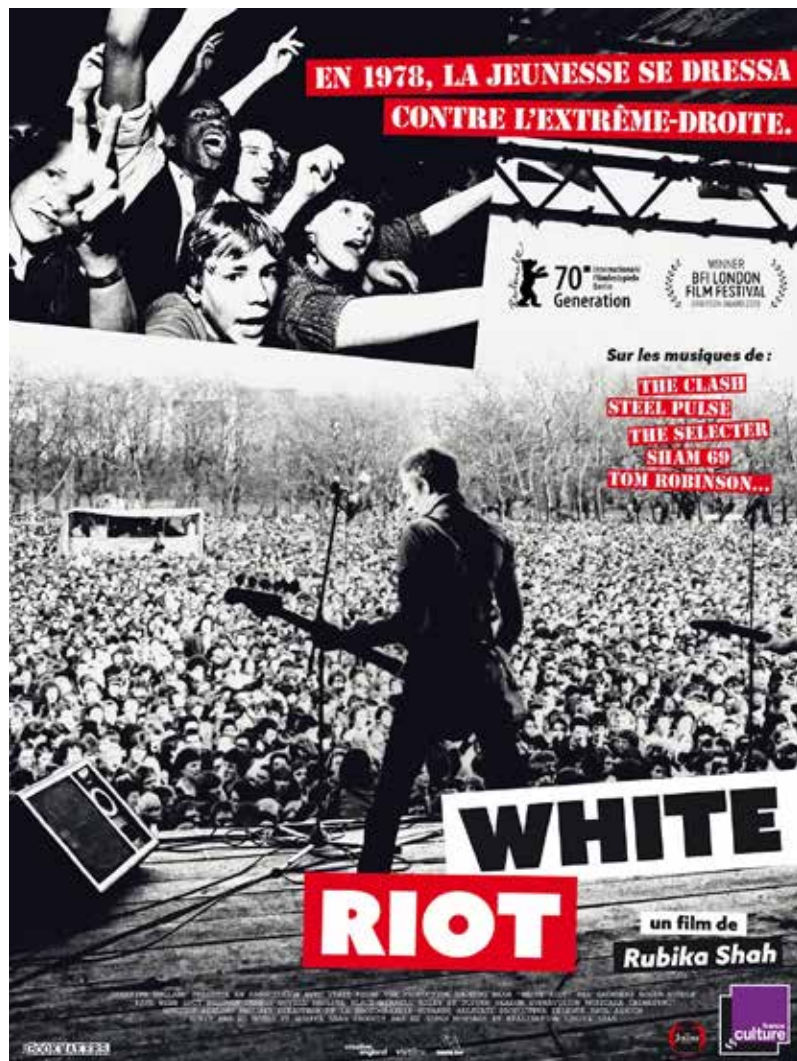
«
Leur culture musicale prend racine dans les hauts lieux de la classe ouvrière, les pubs d mineurs, les maisons de marin : On sort de l'usine, on va au pub, on joue du rock ! »

de Jimmy Somerville chanteur des Communards, des artistes créent le Red Wedge qui va jouer lors des mouvements sociaux et soutenir le Labour party (Parti travailliste). Tous militent pour une société composite débarrassée du sexisme, du racisme et de l'homophobie.

Parmi eux, on trouve Brian May du groupe Queen, Paul Weller des Jam, les Fine youngs canibals ou encore un certain Billy Bragg sorte de Bob Dylan anglais et grand fan des Clash qui termine ses concerts par « *the red flag* » version anglaise de l'internationale. Bragg part en 1987 au Nicaragua soutenir la révolution sandiniste puis sillonne le monde afin de porter dans ses chansons la parole de gauche.

A contrario de l'actuelle scène engagée française, les artistes britanniques ne se contentent pas de thèmes sociétaux. Ils savent nommer l'ennemi : les patrons, le capital, la droite. Leur culture musicale prend racine dans les hauts lieux de la classe ouvrière, les pubs de mineurs, les maisons de marins. « *On sort de l'usine, on va au pub on joue du rock !* » Les voisins irlandais, ne sont pas en reste avec au Nord, l'émergence d'un rock anti colonial porté par les Stiff little fingers ou au Sud, les Pogues qui reprendront « *Dirty old town* » titre populaire composé en 1949 par d'Ewan Mac Coll, auteur et musicien communiste.

Si l'insurrection punk est balayée par l'industrie musicale, les artistes resteront souvent contestataires. Joe Strummer, leader des Clash n'en finira pas de porter le flambeau du rock engagé. Il fera connaître à la jeunesse anglaise, l'épopée des brigades internationales en reprenant « *la quinta brigade* » ou Garcia Lorca dont il évoquera l'assassinat dans son célèbre « *Spanish bombs* »



Après son décès en 2002 les amis et la famille du chanteur développent un projet de soutien aux artistes des quartiers défavorisés « *Strumerville* » et accompagnent de nombreuses pépites émergentes de la classe ouvrière du pays.

De nos jours le traditionnel rock social britannique reste rivé aux luttes sociales d'un pays particulièrement martyrisé par la droite et l'extrême droite. Il donne encore plus de sens au message de Jake Burns chanteur des Stiff little fingers : « *Le punk est mort mais nous continuerons de mourir !* »

● PIERRE DOMENGÈS

Ska

Style de musique issu du rock, du reggae et du jazz.

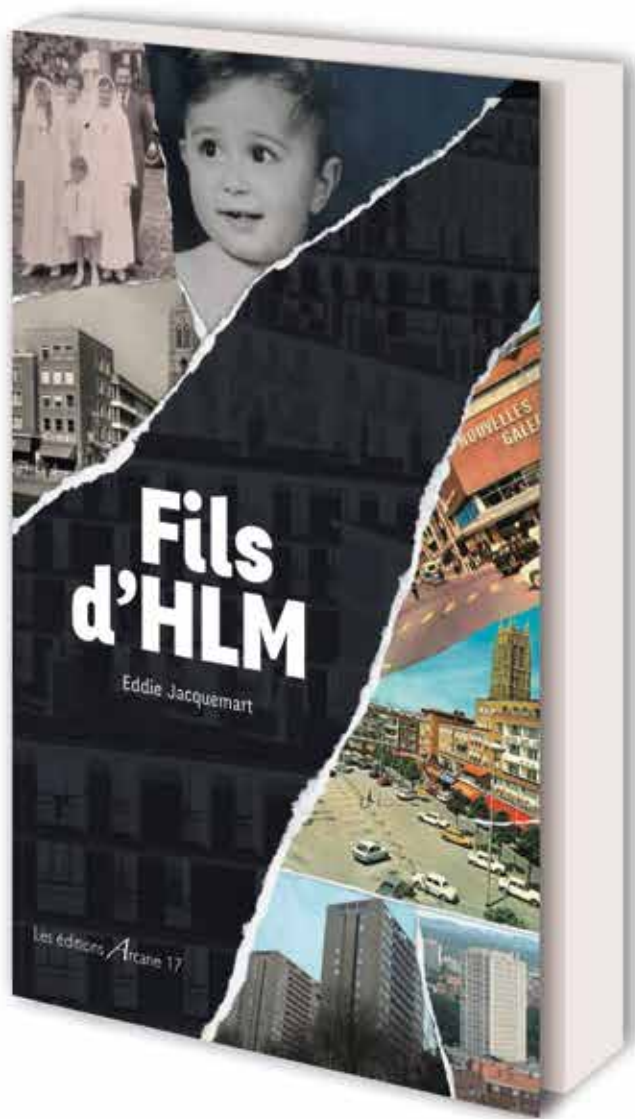
Punk

Mouvement dont la culture reste associée aux années 1976/1980 revendiquant une esthétique et une radicalité qui prennent le pas sur la contestation hippie.

FILS D'HLM **LE TÉMOIGNAGE** **D'EDDIE** **JACQUEMART,** **L'APPEL À LA** **MOBILISATION**

« La lutte des habitants est un vieux combat, mais qui n'a jamais été aussi actuel car ce sont les habitants des quartiers populaires qui sont en train de dessiner l'avenir de nos villes et de notre pays. »

15€



POUR COMMANDER VOTRE LIVRE

Envoyer le bon de commande et le chèque à l'ordre de la CNL à :
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT - 8 rue Mériel - BP119 - 93104 Montreuil cedex

Je commande : exemplaire (s) à 15€ frais de port inclus (13€ + 2€)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email



Tél. : 01 48 57 04 64 - N° SIREN : 775681265
service.facturation@lacnl.com